



Formulaire d'inscription UAPE 2011-2012

(toute modification durable du présent formulaire, en cours d'année, est à communiquer par écrit à la Direction)

1. Enfant(s) inscrit(s) à l'UAPE

Nom	Prénom	Date naissance	Classe + nom enseignant

2. Particularités : (Préciser le prénom de l'enfant)

Convulsions (mêmes constatées 1 fois) :

Epilepsie (idem) :

Prise de médicaments :

Allergies :

N'étant pas habilitées à le faire, les structures d'accueil n'administrent aucun médicament de leur propre initiative (y compris l'homéopathie). Seul une médication en cours, remise par les parents est donnée.

Médecin traitant (nom + tél) :

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :
.....
.....

3. Représentant(e) légal(e) annoncé à la Commune de Saillon :

Nom : Prénom :

Etat civil : Tél. Privé :

Tél. Prof. : Tél. Urgence :

Adresse domicile :

→ Des pré-inscriptions ne sont pas enregistrées au-delà d'un mois avant l'entrée dans la structure. De même, une interruption de fréquentation supérieure à un mois entraîne le retrait de l'inscription. Les inscriptions sont soumises à l'acceptation de l'autorité compétente et à la capacité d'accueil.

4. Tableau de la semaine (cocher ou mettre les initiales des enfants dans les cases correspondantes)

	Prestation	Arrivée	Départ	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
A	Matin primaires	07:00	08:15					
B	Matin enfantines	07:00	08:45					
C	Matins P1 et P2	07:00	09:15					
D	Matin primaires	07:30	08:15					
E	Matin enfantines	07:30	08:45					
F	Matins P1 et P2	07:30	09:15					
G	Matin enfantines	08:15	08:45					
H	Matins P1 et P2	08:15	09:15					
I	Repas de midi	11:30	13:30					
J	Après-midi relais	13:30	15:15					
K	Après-midi enfantines	15:15	16:15					
L	Après-midi enfantines	15:15	17:30					
M	Après-midi enfantines	15:15	18:30					
N	Accueil au calme devoirs dès 3ème p	16:15	17:15					
O	Raccord après devoirs	17:15	18:30					
P	Après-midi ludique primaires	16:15	17:30					

Remarque : vous pouvez cumuler les prestations sur une journée, p.ex. AIN pour le matin primaire, le repas et l'étude surveillée. 14h00

Les préinscriptions ne sont pas enregistrées au-delà d'**un mois** avant l'entrée dans la structure. De même, une interruption de fréquentation supérieure à un mois entraîne le retrait de l'inscription. Les inscriptions sont soumises à l'acceptation de l'autorité compétente et découlent de la capacité d'accueil.

Un rabais de 10% pour 2 enfants et de 20 % pour 3 enfants inscrits de la même famille est accordé sur la plus petite facture.

Pour les tarifs, prière de vous référer au tableau annexé.

Cette inscription est valable pour :	<input type="checkbox"/> le mois de
	<input type="checkbox"/> jusqu'à nouvel ordre, au plus tard jusqu'en juin 2012
	<input type="checkbox"/> uniquement aux dates précisées dans le tableau

Les absences non annoncées ou non excusées par les parents seront facturées conformément aux prestations commandées dans le présent formulaire d'inscription. Les excuses transmises oralement par votre enfant ne seront pas acceptées.

Les prestations sont payables dans les 30 jours à réception de la facture dressée par l'Administration communale. En cas de non-règlement des factures après le 2ème rappel, le Conseil communal se verra dans l'obligation de refuser l'accueil de l'enfant au sein des structures communales (crèche/UAPE).

Date :

Signature du **représentant légal** qui déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions d'inscription à l'UAPE ainsi que le règlement y relatif.

Nom :

Prénom :

Signature :

Ce formulaire est à retourner à la Direction des Structures d'Accueil.